

Compte-rendu du webinaire de la journée de mobilisation sous le thème : « État des lieux de la privatisation de l'éducation en Afrique francophone, regards croisés »

Dans le cadre de l'organisation de la 2^e édition de la journée mobilisation contre la marchandisation de l'éducation, le [Réseau Francophone contre la Marchandisation de l'Éducation](#) a tenu un [webinaire](#) ce jeudi 22 Septembre via zoom sous le thème : « *État des lieux de la privatisation de l'éducation en Afrique francophone, regards croisés* ». Elle a connu la participation de quatre-vingt-huit (88) personnes issues d'organisations de la société civile, de gouvernement et d'institutions internationales.



A l'entame des échanges, le Coordinateur du Réseau, Sylvain DALA a souhaité la bienvenue aux participant.es au nom des organisations membres du Réseau. Après une brève présentation dudit réseau, il exposa le chronogramme du webinaire. En effet, le webinaire

était divisé en deux parties : une première partie de présentation plénière et une seconde partie consacrée à des ateliers de réflexion.

La première partie a débuté sous la modération de Carole COUPEZ. Elle rappela le contexte de la thématique de la journée avant d'introduire le premier intervenant. Il s'agit du Dr Thibaut LAUWERIER du Réseau de Recherche Francophone sur la Privatisation de l'Éducation. Dans son intervention, il a présenté les principaux [défis de la privatisation de l'éducation en Afrique francophone](#) sur la base d'une recherche menée par son [réseau](#) en 2021 et 2022 dans cinq pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Maroc, Niger et Togo). Ces recherches ont révélé : *une privatisation croissante au préscolaire et au secondaire, de fortes disparités dans l'offre éducative, un choix délibéré pour les plus favorisés contre une absence de choix pour les moins favorisés, une carence des données sur le privé, un soutien croissant au privé et un manque de contrôle de l'État.*

Les seconds intervenants sont des représentants des organisations de la société civile. Ce sont Huguette RAKOTOARIVONY et Assim KONATÉ respectivement de la CONAMEPT, Madagascar et Tribune Jeunes pour le Droit au Mali. Ils ont présenté la [synthèse de quatre \(04\)](#)

[recherches](#) qui ont été menées au Mali, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et à Madagascar sur la privatisation de l'éducation en Afrique francophone. La quintessence de leur intervention révèle qu'il y a des problèmes communs dans ces quatre pays liés à l'éducation. Ce sont : *des parent-e-s forcé-e-s de choisir l'enseignement privé par manque d'établissements publics ; des conditions de travail précaires pour les enseignant-e-s des établissements privés ; des frais de scolarité élevés, facteurs d'inégalités socio-économiques et de discrimination et ; une régulation insuffisante des établissements privés.*

La troisième intervention fut celle du représentant du Ministère de l'Éducation nationale du Sénégal, Inspecteur Maguette Sow DIAW. Il est intervenu sur la problématique de l'enseignement privé au Sénégal. Selon lui, la forte évolution de la démographie a été un facteur de croissance du nombre d'établissements scolaires privés. Il ajouta qu'au regard de cette situation, il y a une nécessité pour l'État de réguler les acteurs privés de l'éducation en appliquant les textes juridiques qui réglementent l'enseignement privé au Sénégal, en émergeant des centres de formation professionnelles destinés au métier de l'enseignant. Dans sa conclusion, il affirma que les écoles privées contribuaient au développement du pays grâce aux bons résultats de ces écoles, l'emploi des enseignants. Il termina par l'ouverture suivante : la privatisation de l'éducation est-elle un mal nécessaire ?

L'intervenante suivante fut Mme Mariam TOURE Née DIARRA, représentante du Ministère de l'Éducation nationale de la Côte d'Ivoire. À la question de savoir les mesures prises par l'État de Côte d'Ivoire pour contrôler les acteurs privés intervenant dans l'éducation en vue de faire obstacle à sa marchandisation, la représentante a répondu d'entrée jeu qu'il n'existe pas d'enseignement privé ou public. Il y a juste un enseignement. Pour répondre à la question de la régulation des acteurs privés dans l'enseignement, elle s'est appuyé sur un arrêté (0059/MEN/CAB/SAPEP du 29/04/2008) pour dire qu'il existe un cadre légal de contrôle des frais de scolarité et que les parents ont connaissance de ce texte mais certains préfèrent inscrire leur enfant dans des écoles à coût élevé. Quant au contrôle, elle affirme qu'il existe des manuels d'identification des écoles, la fermeture de certaines écoles hors normes, un système biométrique pour les élèves. Cependant, l'État est confronté à une insuffisance de moyens logistiques qui limite ses actions.

La première partie se termina avec l'intervention du Dr Guy-Roger KABA, représentant la [CONFEMEN](#). Son intervention était axée sur les effets de la privatisation de l'éducation sur les acquis de l'apprentissage et les implications politiques : cas des résultats de l'évaluation PASEC 2019. Selon l'intervenant, la privatisation de l'éducation est un phénomène en

croissance et il la décrypte en deux aspects : le soutien scolaire par un enseignant/répétiteur à titre onéreux et la fréquentation d'un établissement privé, ce qui crée un accroissement des inégalités sociales, une mise en œuvre de curricula différents de celui des écoles publiques. Face à cette situation, des mesures sont à adopter : réguler le phénomène et améliorer les conditions d'apprentissage dans le public. À cet effet, la CONFEMEN a organisé des cadres de réflexion, mène un plaidoyer auprès des décideurs politiques, produit des données pour une meilleure régulation de la privatisation de l'éducation.

À la fin des différentes interventions, un moment d'échanges (questions-réponses) a été entamé sous la modération de Jean Hervé COHEN. Les participant.es ont manifesté leur intérêt non seulement sur la thématique mais également sur les propos des intervenant.es. Après les échanges, une [vidéo d'appel à la mobilisation](#) faite avec Madame Aïcha Bah DIALLO, ancienne ministre guinéenne de l'Éducation a été présentée en plénière.

La deuxième partie du webinaire démarra après une petite pause. Elle était consacrée à des ateliers de réflexion. Repartis dans des sous-salles, durant trente minutes, les participant.es de chaque atelier ont fait des propositions. L'atelier 01 avait pour thème : « *Comment renforcer l'offre éducative publique ?* », l'atelier 02 : « *Comment garantir des conditions d'emploi de qualité pour les enseignant.e.s* » et l'atelier 03 : « *Quel contrôle, quelle régulation des établissements privés ?* » respectivement modérés par Léa RAMBAUD, Jean-Hervé COHEN et Delphine DORSI. Il s'agissait pour chaque atelier de faire ressortir les problèmes, actions menées et les recommandations en lien avec la thématique de l'atelier.

Le webinaire a été conclu par Delphine DORSI, membre du Comité de pilotage du réseau par de vifs remerciements à l'endroit des participants, des intervenants et des modérateurs. Elle a invité les différentes organisations à continuer la mobilisation autour de la promotion de l'accès à une éducation de qualité pour toutes et tous afin de mettre fin à l'éducation à double vitesse.

Aya DOUABOU, membre du Comité de pilotage du Réseau ajouta qu'au-delà du webinaire des vidéos relatives aux recherches menées par les organisations de la société civile seront diffusées dans les prochains jours ; des outils qui serviront à la mobilisation et au plaidoyer.

Démarré à 11h GMT, le webinaire prit fin à 14h GMT dans un esprit de convivialité et dans l'espérance de se retrouver à d'autres événements autour de l'accès à une éducation de qualité.